

REUNION PUBLIQUE DU 14 NOVEMBRE 2006

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 08.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Mesdames, Messieurs, je déclare la réunion ouverte.

Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des excusés ? Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Nous sommes au complet, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, Madame la Présidente, M^{me} BUDINGER est excusée, M. FOCCROULLE et M^{me} ALBERT arriveront en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Pas d'excusé.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M^{me} STOMMEN et M. DEFAYS arrivera en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'à l'issue de la séance de ce jour, une réception se tiendra dans la Salle des Pas Perdus et non dans les Salons de l'Hôtel provincial comme annoncé. Celle-ci clôturera nos travaux d'octobre-novembre 2006.

A la demande de M^{me} le Député provincial, Ann CHEVALIER, vous trouverez sur votre fauteuil une documentation relative aux différents services et missions de la Maison du Social.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2006.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2006).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III. Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Approbation de la déclaration de politique générale.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Voici comment nos travaux vont se dérouler. Je vous signale que le Collège provincial répondra ce jour aux interventions des chefs de groupe à propos de la déclaration de politique générale de législature, du compte 2005 et des dossiers budgétaires 2007.

La réponse du Collège provincial sera suivie des votes sur la déclaration de politique générale de législature et sur les documents 06-07/40, 19, 20, 18 et 21.

Avant de donner la parole au Collège provincial, j'invite M. DEFAYS à nous faire connaître les conclusions de la Septième commission qui s'est réunie hier à 14 heures, dans le cadre des amendements budgétaires déposés les 9 et 10 novembre. M. DEFAYS n'étant pas arrivé, il sera remplacé par M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, votre Septième commission s'est donc réunie ce 13 novembre avec à son ordre du jour les amendements budgétaires.

M. le Député provincial rapporteur propose à la commission le renvoi dans les commissions ad-hoc des différents amendements pour permettre un examen en profondeur et avec le temps nécessaire, une prise en considération notamment des différents arguments et éléments de chaque dossier.

Relativement à l'amendement déposé par le CDH-CSP relatif à la suppression immédiate de la taxe industrielle compensatoire, il est également proposé par le collège provincial de le renvoyer à l'examen de la Septième commission dans la mesure où l'Association des provinces wallonnes se saisit dans les prochains jours, prochaines semaines, d'une réflexion en profondeur sur la fiscalité provinciale en concertation avec la Région wallonne.

Il est enfin proposé à la Septième commission que celle-ci lors de sa plus prochaine réunion, en décembre prochain, assure le dispatching des amendements commission par commission.

Après avoir pris connaissance de cette position du collège provincial, votre Septième commission vous propose à l'unanimité le renvoi aux commissions compétentes des 12 amendements budgétaires.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller.

Le Conseil prend acte du renvoi des 12 amendements budgétaires à l'examen préalable des commissions compétentes.

J'invite à présent M. le Député provincial Christian LACROIX à la tribune, pour nous faire part de la réponse du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, tout d'abord une petite rectification pour le procès-verbal, c'est bien Christophe LACROIX et non Christian LACROIX, Madame la Présidente, mais peut-être imaginiez vous que j'allais tailler un costard à l'opposition.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Excusez-moi.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Nous avons entendu hier les interventions des chefs de groupe sur le projet de budget 2007 que votre Assemblée va être amenée à voter. Ce budget a une première particularité, celui d'entamer la nouvelle législature 2006-2012. Il a une seconde particularité : il a été établi par l'ancienne Députation permanente.

Il s'agit donc d'un budget prudent, avec déjà des accents nouveaux car, pour citer Paul Valéry « ce qui est le meilleur dans le nouveau est ce qui répond à un désir ancien ».

Il comporte les crédits nécessaires pour assurer la continuité du fonctionnement de l'institution provinciale et la poursuite, jusqu'à leur aboutissement, des projets initiés et développés sous l'ancienne législature.

Je n'entrerai pas dans les détails, la déclaration de politique générale sur le budget 2007 est suffisamment explicite.

Je précise toutefois que certains crédits sont d'ores et déjà réservés à des activités nouvelles en matière d'enseignement en matière de culture et en matière d'économie.

De plus, il dégage un boni de quelques 2.250.000 € qui ouvre déjà la porte à de nouvelles initiatives.

C'est pourquoi, il me plaît de définir ce budget de « budget de continuité constructive ». En effet, l'essentiel n'est pas de parler haut mais de parler juste.

La nouvelle équipe issue des récentes élections provinciales ne manquera pas d'y apporter les accents nécessaires aux premières réalisations de la « Déclaration de politique générale pour les années 2006 à 2012 ».

Votre Assemblée a bien compris toute l'importance de ce budget, à la charnière de deux législatures, nombre d'entre vous ayant déjà déposé des amendements budgétaires.

Comme à l'accoutumée, la présentation du budget a suscité le dépôt d'une série d'amendements dont la Septième commission a décidé le renvoi pour examen vers les différentes commissions concernées, permettant à leurs auteurs d'enrichir leur argumentation et susciter le débat autour de leur proposition. Cette méthode de travail a fait ses preuves antérieurement et mon intention consiste à poursuivre ce procédé de bon aloi.

Mais préalablement à la discussion en commissions, je me permettrai d'apporter un premier commentaire qui ne préjuge en rien de l'issue finale qui leur sera réservée.

Le Collège provincial a présenté un budget de « continuité constructive », je qualifierai donc les amendements déposés de « persévérance maladroite » et « d'incohérence naïve », tant dans le chef du groupe Ecolo que dans celui du CDH-CSP.

En effet, Madame BINET, un examen plus approfondi du projet de budget 2007 vous aurait amené à la lecture d'un résultat global positif de 2.260.888,73 €. Si vous enlevez totalement le produit de la taxe industrielle compensatoire porté au budget, soit : 2.069.100,00 €, il vous reste donc un solde de 191.788 €. Sachant qu'un autre amendement de votre groupe, s'il était retenu, provoquerait déjà une augmentation des dépenses de 72.780,00 €, il resterait alors seulement 119.000,00 € pour terminer l'année budgétaire et ce, sans tenir compte des autres amendements potentiels et autres actions nouvelles que nous pourrions développer au cours de l'exercice budgétaire.

Bref, votre souhait m'amènerait à réclamer, séance tenante, à M^{me} la Présidente du Conseil, d'éteindre les lumières, de supprimer la livraison de gaufres et d'autres « libéralités » ; pire, de prévoir, pour la réception prévue en fin de séance, le recours à l'eau alimentaire pour éteindre notre soif bien légitime.

Sur le fond de votre proposition, il a déjà été répondu l'année dernière : la réduction planifiée de la taxe industrielle compensatoire émane de la Région wallonne ; la Région a décidé de compenser cette diminution de recettes par une réduction progressive de la participation provinciale au financement et à la gestion des services d'incendie, le tout coiffé d'un mécanisme de solidarité provinciale par une nouvelle répartition du Fonds des provinces en parfait accord avec les autres provinces.

Il serait mal venu que la Province de Liège rompe cet accord et fasse s'écrouler le scénario élaboré par la Région wallonne.

M^{me} STOMMEN propose ses conseils pour l'élaboration d'un code de la bonne gouvernance et regrette l'absence d'article budgétaire à cet effet. Je comptais sur la gratuité de vos conseils, Madame, et je les accepterai volontiers mais je vous signale qu'un texte de base existe déjà. Il s'agit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier les éléments liés à la démocratie participative, dont nous entendons nous inspirer pour définir la méthode et les moyens à mettre en oeuvre et qui servira de base à l'élaboration du Contrat d'Avenir provincial.

Pour le surplus :

- création de bourses de doctorat provinciales en vue de la stimulation de la recherche et de développement en Province de Liège ;
- aide aux services privés agréés d'aide aux familles fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège ;
- subvention aux services privés d'aide d'urgence et/ou d'aide ponctuelle aux familles ;
- intervention dans les frais de déplacements des étudiants de la Province inscrits dans le supérieur.

Autant d'amendements reprenant des propositions déjà déposées antérieurement et dont l'objet a déjà subi l'examen de nos commissions avec les résultats que la plupart d'entre vous connaissent déjà.

Je ne doute toutefois pas de l'intérêt à approfondir cette discussion au sein des commissions concernées.

Monsieur NIVARD, le redéploiement économique est bien l'affaire de tous. Il n'y a pas d'exclusive en Province de Liège. La Déclaration de politique générale du Collège est suffisamment claire à ce sujet. Si la participation au capital de l'AREBS figure au budget initial c'est que le projet est déjà bien avancé, plus avancé que d'autres peut être et qu'il n'y a pas de raison d'encore tergiverser en la matière.

D'autres projets verront le jour tout au long de la législature. Nous serons à l'écoute de tous ! Nous construirons pour tous !

Quant à M. DEFAYS, qu'il se rassure, il est évident que nous ne laisserons pas tomber la langue wallonne dans tous ses aspects possibles. Vous permettrez cette phrase : (en wallon....)

M. DEFAYS.- Traduisez pour M. MOTTARD car il parle mal le wallon.

M. MOTTARD, Député provincial.- Ne me provoquez pas, Monsieur DEFAYS.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Nos amis ECOLO, MM. THEUNYNCK et BECKERS reprennent à l'envi la thématique trop académique, à mon sens du développement durable.

Quoi de plus normal, me direz-vous.

La ZADD (Zone d'Activité et de Développement Durable) ressemble furieusement à l'amendement déposé l'année dernière par M. MERCENIER dont, paraît-il, mon collègue G. PIRE rêve encore toute les nuits. (M. PIRE, Député provincial, entre dans la salle à ce moment).

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Quand on parle du loup !

Monsieur THEUNYNCK quant au plan de mobilité du personnel provincial, sachez que le Service Public Fédéral « Mobilité et Transports » vient de nous solliciter pour réaliser une grande enquête sur les « déplacements domicile – lieu de travail » de notre personnel. Les conclusions de cette enquête ne manqueront sans doute pas de retenir toute notre attention et ses implications seront donc largement débattues. Je ne ferme donc pas la porte mais restons attentifs aux choix à poser et aux conséquences budgétaires : l'augmentation du remboursement de la participation patronale dans les frais de transports en commun de notre personnel a eu aussi pour conséquence une inflation des crédits budgétaires réservés à cet effet.

M^{me} FRENAY innove enfin sa proposition de prime au désamiantage pour les habitations particulières. Je l'en remercie. Nous ne manquerons pas de solliciter l'avis de notre service SAMI (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) en la matière.

Quant à la création d'un parc de location de vélos, à proximité des infrastructures touristiques, j'estime personnellement que cette matière relève plus de l'offre du secteur privé que de l'institution provinciale en elle-même. Cela permet la création de petits métiers bien utiles en ces temps de disette. Mais je le répète bien, il ne s'agit que d'un avis personnel.

Nos collègues, MM. BARTH et KEUL, expriment leur totale satisfaction sur l'exécution de l'accord de coopération entre la Province et la Communauté germanophone. Je m'en réjouis tout autant.

M. BARTH m'interroge néanmoins sur l'exécution du présent accord.

L'évaluation qui devra se faire avant la signature du nouvel accord de coopération nous révélera sans aucun doute tous les points forts ainsi que les éventuels points faibles du présent accord. Je ne doute pas un seul instant que la mise en oeuvre se sera révélée positive. Quant à l'élargissement et l'approfondissement que vous et votre collègue souhaitez dans différents domaines que vous précisez par ailleurs dans vos interventions, le Collège provincial en prend bonne note et y sera attentif le moment venu.

J'en viens à l'intervention des chefs de groupe.

On connaît M. DRION en tant que lecteur assidu des avis de la Cour des Comptes. Ce qui m'étonne cependant c'est que vous évoquez, par le petit bout de la lorgnette, le rapport de la Cour des Comptes sur le compte 2005. En effet, tel le peintre SEURAT, vous excellez dans l'art du pointillisme.

Dans les quelques 100 pages de ce rapport, seuls quelques points de détail ont retenu votre attention. Il est dommage de passer à côté d'un rapport global finalement très favorable.

De plus, l'avis relatif à notre projet de budget 2007, qui comporte lui 33 pages, sans aucune remarque fondamentale, bien au contraire, ne semble guère vous inspirer.

Aussi, ceci m'amène plutôt à penser que la comparaison avec SEURAT est inopportune. Celle avec Soeur Anne qui regarde mais ne voit rien venir me semble plus légitime.

Les quelques observations de la Cour sont parfaitement connues et font l'objet, en collaboration étroite avec cette même Cour des Comptes, des adaptations nécessaires.

Le Collège provincial a opté pour la transparence absolue. La Cour des Comptes agit en réalité aujourd'hui plus comme un partenaire que comme un contrôleur.

Je me plais à souligner que notre Province de Liège, en particulier grâce à l'action déterminante de mon prédécesseur, est un modèle en matière budgétaire et comptable.

Pour l'exercice 2006, la Province de Liège était, avec la Province du Luxembourg, la seule à présenter, dans les délais légaux, le budget 2006 et les comptes 2004.

Pour le présent exercice 2007, la Province de Liège possède à nouveau le leadership en la matière.

Nous n'avons dès lors de leçon, me semble-t-il, à recevoir de personne.

M. DRION examine le budget 2007 en parallèle avec la déclaration de politique générale pour la législature. C'est son droit.

A chaque point de son analyse, il constate soit que les moyens n'ont pas été prévus au budget, soit que le budget n'en dégagerait pas de nouveaux.

Permettez-moi de vous rappeler que le budget 2007 a été préparé sous l'ancienne Députation permanente, avant l'installation du nouveau Conseil et de son exécutif, qu'il comporte les crédits nécessaires pour assurer la continuité du fonctionnement de l'institution provinciale et la poursuite, jusqu'à son aboutissement, des projets initiés et développés sous l'ancienne législature.

Bref, ce budget élaboré avant la déclaration de politique générale sera bien entendu amendé et complété en fonction des nouvelles actions qui devraient déjà se concrétiser dès cette année 2007.

Le budget est annuel, la déclaration de politique générale couvre toute la législature.

Vous évoquez en outre la fiscalité.

Je vous rappelle que mes prédécesseurs ont supprimé plus de la moitié de nos taxes depuis 1990 dont la dernière en date, la taxe sur la force motrice, a été totalement supprimée, bien avant l'imposition du plan Marshall. Cette anticipation, cette pro activité nous permet de rester dans le peloton de tête des provinces qui ont la charge fiscale globale par habitant la moins élevée.

Vouloir faire plus et plus vite ne pourrait que déboucher sur des problèmes d'équilibre budgétaire dont les conséquences ne pourraient être que néfastes pour l'ensemble de nos citoyens.

Me faire jouer le rôle de l'équilibriste oui, celui du fossoyeur non !

Je suis cependant d'accord pour une fiscalité plus juste et modérée mais en corrélation avec nos besoins et les actions que nous souhaitons mener.

J'attends d'ailleurs, comme je l'ai annoncé en Septième commission, l'étude réalisée par l'APW, à l'initiative de mon collègue Paul-Emile MOTTARD, sur la fiscalité des provinces. Elle nous permettra sans doute de mieux nous positionner en la matière. La question reste donc ouverte et doit être globale.

Vous dites ensuite que nous devons accepter d'entrer dans un programme communautaire, fédéral et européen en matière de dépistage du cancer du sein.

Vous semblez ignorer que le dépistage provincial du cancer du sein fonctionne depuis 1992. Nous étions là encore les précurseurs. Une convention a été signée le 10 décembre 2001 avec la Communauté française pour l'organisation du dépistage fédéral du cancer du sein. Ladite convention précise les missions confiées au Centre de Coordination provincial, c'est à dire notre service de dépistage, dans le cadre du développement du programme de dépistage en Communauté française.

Vous parlez également de frilosité en matière de projets européens. C'est sans doute ignorer que nous participons à la mise en place d'une cellule provinciale de communication de crise et de coordination eurégionale avec subsides de la Région wallonne et du Feder, que le Musée de la Vie Wallonne dans le cadre de l'Objectif 2 bénéficie d'une importante subvention du Feder, sans parler des autres projets développés dans l'enseignement provincial tels que HORA EST, PROQUA,...). Vous parlez de frilosité, moi j'évoque une cécité partisane de votre part !

Enfin, pour en terminer, je vous dirai que le plan d'embauche de la Province est constitué du transfert d'agents lors de la création de nouveaux services, du remplacement des agents partant à la retraite ou absente de manière temporaire, si la nécessité s'en fait sentir ; le tout dans le respect des cadres que vous avez votés.

Toutefois, dans le cadre de l'optimalisation de l'administration, la simplification administrative et l'informatisation des services, de nouveaux cadres seront présentés. Ceci nous permettra de dresser un bilan en la matière et d'amener des perspectives de développement. Nous aurons bien entendu la possibilité d'en rediscuter en commission. De toute manière, chaque conseiller provincial ayant accès aux PV du Collège peut à tout moment prendre connaissance des recrutements et transferts de personnel.

Pour ce qui concerne les ASBL, le travail est en cours mais je vous rappelle également que tous les groupes démocratiques ont au moins un représentant dans ces instances lesquels représentants peuvent sans encombre rapporter à leur groupe tous les renseignements en la matière. Les Cabinets quant à eux font l'objet chaque année d'un courrier adressé à l'Inspection générale des pouvoirs locaux.

M. BECKERS, quant à lui, a endossé rapidement son costume de chef de groupe de « la minorité constructive ». Il fait également sienne les remarques de la Cour des Comptes mais il admet les explications fondées de l'Administration, à l'inverse de M. DRION, prêtant une sourde oreille à ces explications en commission afin de mieux « briller » en séance publique et à fortiori sur l'antenne des télévisions communautaires !

Par contre, je ne peux vous suivre, Monsieur BECKERS, lorsque vous proposez de travailler avec des douzièmes provisoires, l'année du renouvellement des conseils provinciaux. Cette manière de faire, certes prévue par la législation, me paraît cependant peu recommandable dès lors que l'application des douzièmes provisoires paralyse totalement le fonctionnement de l'institution. Seules des dépenses de personnel et de fonctionnement quotidien des services est toléré par cette mesure.

Je préfère présenter un budget dans les délais légaux afin de pouvoir démarrer l'exercice budgétaire sans contrainte. Les modifications budgétaires permettent tous les ajustements possibles en cours d'exercice et de s'inscrire d'emblée dans la perspective du redéploiement, de la solidarité et de la proximité.

Les interventions des chefs de groupe de la majorité, MM. GEORGES et DODRIMONT, ne peuvent que nous conforter dans la justesse de l'établissement du projet de budget 2007.

Ils ont en effet bien compris le caractère particulier de ce budget, transition entre deux législatures, mais qui présente déjà certains accents nouveaux : ils s'en félicitent.

Je remercie M. GEORGES d'avoir analysé dans les grandes lignes les composantes chiffrées du budget, ce qui m'évite de devoir vous les rappeler : la déclaration de politique générale du budget 2007, je le répète, est suffisamment complète.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, vous me permettrez d'avoir une pensée pour mon prédécesseur. Homme de coeur, mais aussi de raison, il a servi longuement sa Province de Liège. Je sais qu'il manquera à plusieurs d'entre vous en particulier pour son sens aigu de l'humour.

En ma qualité de nouveau Député provincial, le petit dernier, si on peut dire, en charge, qui plus est, du budget, permettez-moi de remercier votre Assemblée pour la qualité de ses interventions certes parfois piquantes mais toujours soucieuses de servir l'intérêt général dans la logique de projets politiques différents. Car si on pense tous la même chose, c'est qu'on ne pense plus rien.

Il est en effet bien plus agréable de travailler dans une ambiance studieuse et constructive plutôt que dans une tanière peuplée de loups qui ne demandent qu'à s'entredéchirer.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je vais maintenant passer la parole à M. le Député provincial-Président pour la réponse aux interventions sur la déclaration de politique générale. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. André GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues, comme vous le savez, le rêve est universel. Chacun a les siens et, en général, veut y croire. Cela est tout à fait respectable et croyez moi, j'ai les miens ; vous me permettrez néanmoins de les garder pour moi car, ce que je veux, au nom du Collège provincial, partager avec vous, c'est une réalité plutôt qu'un rêve.

Pas une réalité banale, faite simplement de continuité, sans relief, non c'est une réalité, faite de responsabilité et de perspectives.

On ne mène pas un bateau pesant 350 millions d'euros par an – 14 milliards d'anciens francs – qui est l'argent des contribuables – avec 6000 agents à son bord au service d'un million d'habitants, si on n'a pas, excusez-moi, à la fois les pieds sur terre et le pied marin, avec la capacité de prendre de la hauteur.

Nous croyons effectivement à la continuité plutôt qu'à la rupture. Nous n'allons tout de même pas, par je ne sais quel plaisir masochiste, tourner le dos à un bilan extrêmement positif dont la majorité est fière.

Au contraire, la continuité implique que le cap soit maintenu, en l'enrichissant de nouveaux défis, à la fois raisonnables et aussi novateurs.

Nous croyons effectivement que l'individu – son éducation et sa formation, son insertion dans la société, sa santé, sa culture, son bien être dans un environnement de qualité - doit rester plus que jamais au centre de nos préoccupations.

Qu'attendent nos concitoyens – dans leurs priorités – c'est l'emploi, c'est un logement décent, c'est un environnement où il fait bon vivre.

Le Collège provincial l'a bien compris puisqu'il a retenu les idées maîtresses du redéploiement et de la solidarité, en vous proposant pour la législature qui s'ouvre une politique volontariste de proximité.

Je ne vais pas, rassurez-vous, être aussi long que certain chefs de groupe, je ne vais pas à nouveau développer les 65 pages de la déclaration de politique générale, qui est loin d'être un texte superficiel et général, que vous avez tous lu attentivement, qui devient votre livre de chevet, - lorsque vous ne rêverez pas, bien entendu – si j'en juge par les propos tenus hier par les quatre chefs de groupes, avec leur sensibilité et leurs différences, et je les remercie de leur contribution au débat démocratique.

Je suis de ceux qui sont ouverts au dialogue. Nous allons, ensemble, réaliser ce programme avec une majorité sensible aux bonnes idées qu'exprimeront les quatre groupes de notre assemblée.

La bonne gouvernance n'est pas un catalogue de bonnes intentions, mais une nécessité qui doit se traduire par des actions concrètes et visibles.

Le Collège provincial vous soumettra, par exemple, tout prochainement son nouveau Règlement d'ordre Intérieur qui précisera bien entendu, comme c'est déjà le cas maintenant, que les procès verbaux sont à la disposition des conseillers provinciaux.

Chacun des chefs de groupe a mesuré l'importance des partenariats, de cette volonté tant à l'égard des communes que de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone de développer

des politiques complémentaires, fédératrices et recentrées. Ces futurs partenariats avec les communes – elles sont 84 dans notre Province – nécessitent d'abord dialogue et évaluation, pour se traduire en actions partagées, ciblées ou globales, individuelles ou collectives. Il n'y aura donc pas de modèle unique.

Fallait-il pour autant vous présenter une encyclopédie, détaillée et méticuleuse, de toutes les actions que nous réaliserons durant 6 ans, vous nous auriez sans doute alors, reproché d'avoir tout écrit, tout dit et anéanti toute perspective d'initiative possible de votre part.

L'approche globale et bien orientée permet de voir l'horizon et de ne pas s'arrêter aux hauteurs de la vallée. Il est exact que notre Province a besoin de retravailler son image pour lui donner de la visibilité, de la cohérence et de la notoriété. Ce sera un de nos premiers chantiers.

Peut-être un manque d'expérience de M. BECKERS, Chef de Groupe Ecolo, explique-t-il certaines approximations à propos des différents niveaux de pouvoir ? Cependant, on ne peut pas décrier hier l'institution provinciale comme étant un pouvoir obsolète qui s'occupe de tout et de rien et aujourd'hui prétendre qu'elle doit s'occuper de tout et de tout. Vous comprendrez, Monsieur BECKERS, que la vérité et l'équilibre se trouvent entre les deux.

M. DRION a raison quand il dit qu'il faut multiplier les idées et les projets concrets et additionner nos énergies notamment sur ceux nouveaux et mobilisateurs.

Comme les Chefs de groupes de la majorité, MM. GEORGES et DODRIMONT, dois-je rappeler encore que figurent dans cette Déclaration de politique générale, que d'aucuns peu ou mal informés trouvent sans nouveauté, une foison de projets nouveaux pour la législature 2006-2012 ?

Il m'incombe en tant que Président du Collège provincial d'en énumérer ici, et dans un ordre aléatoire, les plus significatives :

- les Maisons de la création ;
- l'étude pour le projet d'une grande bibliothèque ;
- la Maison des langues ;
- l'Ecole des Cadets du feu ;
- l'ouverture à la Bande dessinée ;
- la Régie provinciale autonome ;
- le Service de « psychologie du sport » ;
- la création d'un Centre de documentation sportive ;
- les actions dans le domaine de la santé, particulièrement axées sur la lutte contre la surdité chez les jeunes et contre l'obésité ou encore la préparation aux bons loisirs actifs ;
- la réorganisation de l'enseignement supérieur pour le rendre encore plus efficace et plus cohérent ;
- une conception de la culture comme vecteur de redéploiement économique ;
- le renforcement de la professionnalisation du secteur touristique ;
- le redéploiement dans l'Agriculture par l'appel à la bio masse pour le soutien aux producteurs engagés dans des filières de qualité différenciées ou bio ;
- les aides nouvelles en matière d'économie d'énergie ;
- les initiatives prises en matière de logements adaptés en faveur des habitants permanents des campings et des parcs résidentiels ;
- l'aide aux personnes âgées, avec des expériences pilotes par le biais de vidéo surveillance à domicile ;
- la SPI+ qui va s'investir dans la création du secteur « développement immobilier » associant le public et le privé ;
- un effort particulier envers le monde associatif tant sportif que culturel, s'adressant tant aux jeunes qu'aux aînés.

Je ne vais pas aujourd'hui répondre à chacun des chefs de groupe sur tous les sujets qu'ils ont abordés.

La déclaration de politique générale annonce la tenue de séances thématiques et ce sera là et à ce moment que nous pourrons débattre en profondeur des idées émises.

Permettez-moi néanmoins de relever quelques points.

Monsieur BECKERS, les points que vous avez évoqués dans le domaine de l'enseignement nous sont bien connus, ils figurent déjà dans le rapport d'activités relatif à l'enseignement ou encore ont fait l'objet de travaux en 6e commission.

En matière de gestion participative, la concertation sociale est organisée à tous les niveaux, des commissions paritaires aux organes consultatifs et de gestion où sont associés les membres du personnel mais également les étudiants.

L'initiation à la citoyenneté, nous la réalisons par la pratique, notamment par l'élection de délégués de classe. Plutôt que de revendiquer l'organisation d'une heure de cours supplémentaire, nous misons d'avantage sur de nombreuses actions transversales et multidisciplinaires.

Vous évoquez l'adaptation de l'offre aux besoins de l'économie et de l'emploi. Je viens de répondre longuement à la même question posée la semaine dernière par un membre de votre groupe, en rappelant que l'initiative de proposition n'appartenait pas à l'Enseignement mais bien au milieu économique. J'ai à ce propos détaillé les missions de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications.

Concernant l'enseignement, la problématique de l'égalité des chances est abordée. C'est un sujet très important, qui a déjà été largement évoqué en 6e commission notamment, et c'est la raison pour laquelle le Collège provincial a chargé le centre des méthodes de développer un projet récurrent : « Réussite et fraternité » qui connaîtra, notamment à travers une politique d'utilisation systématique de manuels scolaires une amplification dans les trois prochaines années en distinguant clairement le volet « qualité des apprentissages » du volet « violence et discipline », même si les deux volets sont évidemment liés.

Monsieur DRION, vous nous invitez à valoriser l'enseignement technique et professionnel, mais cela va de soi, c'est notre tradition, notre combat et notre conviction. Sans cesse nous améliorons l'adéquation des formations aux besoins des entreprises, nous développons de nouvelles filières. L'évolution des populations scolaires est le meilleur témoin de notre succès. Enfin, l'intégration de notre enseignement dans le processus européen est une réalité, j'y ai encore répondu dernièrement en rappelant que les subventions européennes et communautaires obtenues avaient encore plus que quadruplé en un an.

Concernant la création d'une Maison des langues, je remercie M. DRION de l'attention que son groupe accorde à ce projet et je prends acte de sa volonté d'être partenaire.

Pour ce qui relève du logement au risque de réaffirmer ce qui est dit dans la déclaration de politique générale, l'effort financier engagé sera poursuivi en l'ajustant aux réalités du terrain.

Le nouveau plan triennal se profile sur les années 2007-2009, c'est à la lumière des projets retenus dans celui-ci qu'en complémentarité avec la Région wallonne et en harmonie avec ce pouvoir que la Province se positionnera. Il faudra peut être alors imaginer de nouvelles stratégies d'intervention.

En matière de jeunesse, je ne peux que rejoindre le chef de groupe CDH puisque cela fait maintenant plus de 10 ans que le Service Provincial de la Jeunesse organise en partenariat avec les communes des stages pour enfants qui visent à les sensibiliser aux pratiques artistiques (théâtre, arts plastiques, musique....).

Ces démarches concourent de toute évidence à l'éveil de chaque jeune, à la découverte artistique, à la connaissance et au respect de l'autre.

Parallèlement à ce travail consenti en faveur des enfants de 4 à 12 ans, un nouveau champ d'investigation a été ouvert vers les adolescents durant la législature précédente en vue de formaliser et de valoriser leur parole citoyenne, support de leurs rêves d'une société en devenir.

M. DRION, vous doutez des résultats probants des outils actuels développés par la Province de Liège en matière de prévention du suicide et des assuétudes (drogue et alcool).

Ces résultats probants, comme vous les qualifiez, sont difficilement quantifiables vous en conviendrez.

En matière de prévention du suicide, par exemple, comment pourrait-on, Monsieur DRION, déterminer le nombre de personnes qui se seraient suicidées si nos outils de prévention n'existaient pas ? Est-ce à dire que nous faisons tout et n'importe quoi ? Certainement pas.

Nos actions sont réfléchies et encadrées par le biais des diverses Commissions, par des spécialistes du monde psycho-médico-social, judiciaire, universitaire,...

Il s'agit donc d'informer, de sensibiliser, un maximum de personnes aux « signaux d'alarme » qui permettent, quand on sait les décoder, de venir en aide aux personnes en mal de vivre, en souffrance.

En matière de suicide, permettre l'expression des idées suicidaires est en soi un acte de prévention. Savoir écouter, interpréter les silences, ..., permet d'orienter les personnes en souffrance vers les intervenants adéquats. C'est dans cette optique que la Province a organisé pas moins de 11 formations, complétées par 4 cycles d'approfondissement..., soit un total de près de 300 personnes formées.

Au chapitre Santé et Qualité de la Vie, M. DRION nous parle de dépistages et nous nous réjouissons pour son intérêt soudain pour cette matière.

Entrer dans le programme communautaire et fédéral du dépistage du cancer du sein, pas de problème ! En fait, n'inversons pas ! La Province de Liège a lancé une première mondiale avec le dépistage du cancer du sein en 1992. Ce n'est que 10 plus tard que le fédéral - et la Communauté encore plus tard - se sont engagés dans cette voie.

La Province de Liège est le centre coordonnateur des dépistages de la Communauté. Nous ne pouvons que regretter que nous soyons toujours seuls à nous intéresser aux tranches d'âge des 40-50 ans et au-delà des 70 ans.

Il ne faut pas jouer avec les problèmes de santé publique. Notre crédibilité : c'est un comité scientifique qui regroupe des experts indépendants, notamment de l'Université. Nous avons montré que nous sommes à la disposition de la Communauté pour leur permettre de bénéficier de notre expérience.

En ce qui concerne l'environnement abordé par M. BECKERS, je ne peux que regretter son manque de connaissance des priorités de la Province en la matière puisque la déclaration de politique générale mentionne très clairement sa volonté de poursuivre son effort de subventionnement du placement d'installations tendant à réduire la consommation d'énergie.

Par ailleurs, vous nous surprenez quand vous mentionnez comme une de vos priorités la prévention comme outil principal pour un environnement sain. La prévention constitue un axe majeur pour la majorité en place et se veut très concrète puisque la déclaration de politique générale précise le rôle accru que nous voulons donner au Service provincial de l'Environnement ainsi qu'au Service de la Santé de la Maison (SAMI).

Le chef de groupe ECOLO a souligné l'enjeu actuel de la mondialisation et du développement des moyens de communication pour notre économie, proposant de réserver une priorité dans les actions aux entreprises créatrices ou innovantes et à la création d'emploi durable et de proximité.

La SPI+ a tenu compte de cette évolution de notre économie. Une étroite collaboration avec l'Université de Liège a permis la création d'infrastructures d'accueil pour les spin-offs comme le Spatiopôle. L'extension du parc scientifique et l'animation de celui-ci par la participation de Liège Science Park à un réseau des parcs scientifiques wallons (SPOW) constituent certainement des actions favorisant le développement d'entreprises innovantes, sans citer les autres infrastructures, comme les espaces entreprise et les bâtiments relais construits sur tout le territoire de la province.

Ces dernières années, la SPI+ a également mené à bien la création d'infrastructures en milieux urbains : rue d'entreprises, espaces pour bureaux, services et petites entreprises, ... Ces projets permettent la redynamisation des quartiers, favorisent l'utilisation de transports en commun et la création d'emplois de proximité. Cette politique volontariste s'inscrit également dans le souci de gérer les grandes zones de la périphérie avec parcimonie et de les réserver à des entreprises incompatibles avec les zones d'habitat et ayant un réel besoin d'infrastructures autoroutières, ferroviaires ou à voie d'eau.

La création du secteur immobilier permettra encore d'amplifier cette action en abordant des projets de plus grande ampleur.

Loin de moi l'idée de penser que la Déclaration de politique générale que j'ai eu l'honneur et la fierté de vous présenter dans ces premiers jours de nouvelle législature, constituait une espèce de produit fini, fruit d'une réflexion terminée et intangible pour les six prochaines années. Il s'agit avant tout de balises d'une construction commune et évolutive pour laquelle la majorité, dont je me fais ici le porte-parole, espère pouvoir compter sur l'appui d'une minorité utile, constructive et ouverte à l'innovation en matière de redéploiement, de solidarité et de proximité.

Pour terminer, je reprendrai, si vous le permettez, le titre d'un article paru dans un quotidien la semaine dernière : « Gagner le redéploiement en équipe ». Oui, c'est bien cela notre ambition. Oui, c'est cela que nous ferons. Oui, nous mettrons tout en œuvre pour gagner la bataille du redéploiement. Oui, nous y parviendrons par un travail quotidien et inlassable en équipe.

Fut-elle tranquille, que la force nous soutienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Nous allons passé au vote relatif à la déclaration de politique générale de législature. Le vote aura lieu par appel nominal. Je vous demande de répondre oui, non ou abstention à l'appel de votre nom. Monsieur le Secrétaire, voulez-vous bien faire l'appel nominal.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Voici le résultat du vote : 55 oui, 14 non et 12 abstentions.

Le Conseil adopte la déclaration de politique générale de législature.

(Applaudissements).

Document 06-07/40 : Délégation de pouvoirs au profit du Collège provincial en matière de marchés publics de travaux, de fournitures ou de services

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 34 de l'ordre du jour : document 06-07/40. Ce dossier a été soumis à l'examen de la Huitième commission. Je vous rappelle que notre Conseil avait décidé à l'unanimité de reporter à ce jour le vote sur ce point. Je vous signale que la discussion avait été déclarée close.

Nous passons donc directement au vote des conclusions de la Commission qui, je vous le rappelle, proposaient l'adoption de ladite résolution.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/19 : Arrêt des comptes provinciaux 2005

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 41 de l'ordre du jour : document 06-07/19. Nous passons au vote des conclusions de la Septième commission qui proposait, je vous le rappelle, l'adoption de ladite résolution.

Qui est pour ? Le groupe PS , le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et M.POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/20 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 42 de l'ordre du jour : document 06-07/20. Nous passons au vote des conclusions de la Septième commission qui proposait, je vous le rappelle, l'adoption de ladite résolution. Oui, Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- Madame la PRESIDENTE, je souhaiterais intervenir. Mon groupe souhaite un vote séparé.

M. DRION (de son banc).- Moi de même, Madame la PRESIDENTE, simplement justifier le vote de mon groupe.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Oui, bien sûr. Je vous en prie, Monsieur BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, le groupe ECOLO demande le vote séparé sur la taxe 2007 pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie, ainsi que sur les centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier.

Pour ces derniers, nous envisageons une réflexion, dans le courant 2007, sur une modulation de ceux-ci en fonction de critères tels que la prise en compte, au niveau des additionnels eux-mêmes, du caractère modeste de l'habitation ou encore de l'efficacité énergétique de celle-ci.

Pour ce qui concerne la taxe dénommée « pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie », nous estimons qu'une taxe se définit par l'élément sur lequel s'applique le calcul de la taxe (par exemple les dépôts de mitrilles) plutôt que par la nature des dépenses que l'on souhaite effectuer avec les sommes générées par sa perception, puisque chaque taxe est sensée contribuer à l'ensemble des dépenses. A notre avis, une taxe dont l'objectif serait de contribuer efficacement à l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie ne devrait pas être exclusivement forfaitaire et devrait par contre s'inspirer davantage du principe « pollueur-payeur ».

Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Monsieur DRION, je vous en prie.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, je ne réouvre pas le débat, je demande simplement une division du vote relativement au dossier taxe industrielle compensatoire comme nous en avons convenu en Septième commission. Il n'est évidemment pas dans l'intention de mon groupe de bloquer l'activité de notre Province et donc nous allons voter sur les deux dossiers mais notre vote sera différent sur ce dossier particulier et sur l'ensemble des autres taxes.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION. Nous allons donc séparer les votes et commencer avec le dossier relatif à la taxe 2007 pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie.

Qui est pour ? Le groupe PS , le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Nous votons maintenant en ce qui concerne la taxe des centimes additionnels provinciaux au précompte immobilier.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous allons voter maintenant sur la taxe industrielle compensatoire.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, M.POUSSART.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Maintenant, nous votons sur l'ensemble des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 06-07/18 : Budget provincial 2007

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 43 de l'ordre du jour : document 06-07/18. Nous pouvons à présent procéder au vote relatif au budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2007. Nous allons procéder à ce vote par appel nominal. Je vous demande de répondre oui, non ou abstention à l'appel de votre nom. Monsieur le Secrétaire, voulez-vous bien faire l'appel nominal.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Voici le résultat du vote : par 56 oui et 25 non, nous adoptons le budget provincial 2007.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Document 06-07/21 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2007. 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 44 de l'ordre du jour : document 06-07/21. Nous passons au vote des conclusions de la Septième commission qui proposait, je vous le rappelle, l'adoption de ladite résolution.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M.POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

IV.- Discours de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, à l'issue de nos travaux, que nous appelons dans le jargon provincial : la session d'octobre, il est de tradition que le président vous fasse part de ses impressions, constats ou anecdotes épinglés pendant nos travaux.

L'installation de notre conseil pour cette législature, a été marquée par l'application des nouvelles dispositions légales inscrites dans le code de la démocratie.

Je ne citerai ici, que les changements visibles dans la forme et non sur le fond.

Le dépôt d'un pacte de majorité comprenant directement la désignation des membres du collège dans l'ordre de préséance.

La présence obligatoire de représentants des deux sexes au sein du collège provincial.

A ce propos, il faut remarquer que la composition de notre assemblée tend de plus en plus vers une parité hommes/femmes, de manière beaucoup plus significative que dans les représentations municipales : pourquoi ???

Ne serions-nous pas l'institution conservatrice que certains se plaisent à décrire ?

Venons-en au déroulement de nos travaux, il a été quelque peu perturbé par l'interruption d'une semaine qui aux dires de certains, aurait coupé leur élan.

Malgré cela, nous avons enregistré 79 interventions, entendu des réflexions pertinentes et des réponses très convaincantes pendant les 16 heures qu'ont duré nos travaux. Nous avons tenu 9 séances, avec une fréquentation moyenne de 78,66 % des conseillers.

La déclaration de politique générale, obligatoire maintenant, bien qu'elle soit déjà une veille habitude pour notre Province, nous a été présentée sous une forme nouvelle, de manière attractive : on ne peut que remercier et encourager notre collègue de développer de telles initiatives.

Gageons que les nouvelles méthodes de travail qu'il vous propose : séances thématiques avec la présence de techniciens, commissions sur les sites spécifiques et dans des bâtiments provinciaux décentralisés, ne peuvent que nous donner du coeur à l'ouvrage.

De plus, hier, nous avons eu droit à une vitrine extraordinaire avec la retransmission en direct du déroulement de notre assemblée sur les écrans de nos télévisions locales, c'est une première et une bien belle expérience.

Il est hasardeux peut-être, de comparer le feuilleton en quatre épisodes que nous avons présenté hier aux téléspectateurs, aux différentes séries télévisées diffusées à l'heure de la sieste, quels sont les plus.. ou moins .. les moins captivants ? C'est à se poser la question.

L'avantage certain des séries, est que le téléspectateur sait combien de temps elles durent elles !

Néanmoins, le Député Gaston GERARD nous disait : « c'est sur le terrain de leur utilité et de leur efficacité que les Provinces seront jugées en ce début de 21^{ème} siècle. La Province de Liège, en ce qui la concerne, n'a pas peur de ce jugement ». Je crois qu'il était un peu visionnaire, notre ami Gaston.

Je tiens à vous remercier de votre amabilité et indulgence à mon égard, et surtout, merci d'avoir, dans cette assemblée, comme je l'espérais, défendu vos idées dans le respect de la bienséance.

Et si, par moment, j'ai retrouvé l'oeil rond et le ton de l'institutrice, c'est sans le vouloir. C'est bien connu,... chassez le naturel, il revient au galop,... mais, de toutes façons, ne sommes-nous pas restés de grands enfants ?

Chers collègues, en votre nom à tous, je tiens à remercier tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la bonne tenue de nos séances.

Merci tout particulièrement à M^{me} la Greffière et à toute son équipe qui nous ont fourni les matières et le matériel nécessaire à notre travail.

Merci à nos deux charmantes sténographe pour leur attention soutenue sans oublier les dames installées au pigeonnier, chargées du bon fonctionnement de la sonorisation.

Merci aux huissiers et aux dames qui, dans les coulisses, avec leur amabilité et discrétion habituelle, ont veillé à ce que nous ne manquions de rien pour nous désaltérer et nous sustenter.

Mes remerciements personnels iront aux secrétaires qui sur le perchoir, m'ont assisté avec patience, efficacité et discrétion (oublions le coup de sonnette).

Merci aussi à M. MUSIQUE et principalement à M. PRINSENS, à qui j'ai sans doute, sans le vouloir, donné des sueurs froides.

(Applaudissements).

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2006, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle à nouveau que le Collège provincial nous convie à une petite réception dans la Salle des Pas Perdus.

Je déclare la réunion de ce jour close.

- La réunion est levée à 16 h 20.